



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 19/01/2024

Date d'affichage : 19/01/2024

DELIBERATION N° 004/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cosme Dilmé, Premier-Adjoint au Maire de la Commune.

Présents : Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Patricia PICHARD – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- François RALLO donne pouvoir à Cosme DILME
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Christine BACHES donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Carole CARTON
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Secrétaire de séance : Modeste BOSQUE

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 pour l'opération de construction d'une Antenne de Musique-Danse du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

M. Yannick Callarec, conseiller municipal délégué, rappelle à l'assemblée que la commune a attribué le 09/06/2023 le MAPA de travaux de construction de la Médiathèque et de l'Antenne de musique-Danse du CRR, dont le montant de travaux et d'honoraires pour la seule Antenne de musique-Danse s'élève à 1 130 088,66 € HT.

Il indique que la ville est éligible à la DETR 2024 car cette construction relève d'une « opération relative à la reconstruction ou à la construction de bâtiments publics ».

S'agissant du plan de financement, M. Yannick Callarec souligne que le coût total de l'opération de 1 130 088,66 € HT qui comprend les travaux, honoraires de la maîtrise d'œuvre, du bureau de contrôle-SPS-Sécurité Incendie-Etude de sols, seraient financés par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 pour 339 026 € (30 %), l'aide de la Communauté Urbaine « PMM » pour 250 000 € (22 %) et par l'autofinancement de la ville pour 541 062,66 € (48 %).

Considérant que la commune connaît une augmentation constante de sa population de l'ordre de 2 %/an depuis 2011, période au cours de laquelle la population totale est passée de 4.409 hab en 2011 à 5.760 hab INSEE au 01/01/2024 ;

Considérant que l'opération envisagée est destinée à doter la ville de la 7^{ème} Antenne de musique-Danse de la CU PMM ;

Considérant que cette Antenne de musique-Danse de 595 m² en R+1 du bâtiment sera équipée, fonctionnelle et accessible aux Personnes à Mobilité Réduite ;

Considérant que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 prévoit une aide financière pour les opérations relatives à la restructuration ou à la construction de bâtiments publics, ce qui correspond exactement à la motivation première de cette réalisation, équipement public structurant nécessaire à la ville ;

M. Yannick Callarec propose au conseil municipal d'adopter l'opération de construction d'une Antenne de Musique-Danse du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) pour un montant de 1 130 088,66 € HT, comprenant les travaux, les honoraires de la maîtrise d'œuvre, du bureau de contrôle-SPS-Sécurité Incendie-Etude de sols.

Puis, il propose au conseil de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2024 à hauteur de 30 % du coût total de l'opération, soit 339 026 €.

Le conseil municipal, oui l'exposé de M. Yannick Callarec et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** l'opération de construction d'une Antenne de Musique-Danse du Conservatoire à Rayonnement Régional, pour un montant de 1 130 088,66 € HT, comprenant les travaux, les honoraires de la maîtrise d'œuvre, du bureau de contrôle-SPS-Sécurité Incendie-Etude de sols ;

- **Sollicite** une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2024 à hauteur de 30 % du coût total de l'opération, soit 339 026 € ;

- **Arrête** le plan de financement suivant avec la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 pour 339 026 € (30 %), l'aide de la Communauté Urbaine « PMM » pour 250 000 € (22 %) et l'autofinancement de la ville pour 541 062,66 € (48 %) ;

- **Précise** que les crédits seront prévus aux budgets 2023, 2024 et 2025 de la commune ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile pour mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



FRANÇOIS RALLO

Publication le : 29 JAN. 2024

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20240125-del-004-2024-DE
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024